

## Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 dans les PNR

Bureaux d'études retenus :  
groupement Soberco environnement et TR&D

### Description de la prestation

#### Contexte :

La Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030 prévoit un objectif de 30% d'aires protégées dont 10% « sous protection forte ».

Les PNR, considérés comme aires protégées « 30% » par la SNAP, abritent également en leur sein différents types d'aires protégées, dont des aires protégées « 10% » : réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection (de biotope, d'habitat naturel et de géotope) et réserves biologiques, ainsi que, sous réserve de critères à déterminer, des terrains du Conservatoire du littoral, des terrains des Conservatoires d'espaces naturels et des réserves nationales de chasse et de faune sauvage.

Les PNR abritent également en leur sein des aires protégées « 30% ». A titre d'exemple :

- 26% de la surface française terrestre du réseau Natura 2000. 21% de la surface totale des Parcs sont couverts par le réseau Natura 2000. En comparaison, la surface terrestre nationale concernée est de 13% (UMS PatriNat, juillet 2020) ;
- en tout ou partie 21 des 50 sites français reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides (Ramsar France, août 2020).

Source : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/biodiversite/les-parcs-territoires-de-biodiversite>

#### Objectifs de la prestation :

Apporter des éléments de contribution de la FPNRF pour la mise en œuvre de la SNAP 2030 dans les PNR, sur deux volets :

- l'objectif de « 10% d'aires protégées sous protection forte » fixé globalement pour le territoire français dans la SNAP 2030 ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les chartes de PNR.

#### Description :

##### Volet 1/ Contribution des PNR à l'objectif de « 10% d'aires protégées sous protection forte »

Dans son rapport, le prestataire apportera tous les éléments démontrant la contribution des PNR à l'action suivante du plan d'actions en cours 2021-2023 de la SNAP 2030 : « Identifier des zones de protection forte au sein du réseau des aires protégées » (mesure 5 de la SNAP 2030).

Une analyse d'un « échantillon » de chartes de PNR sera réalisée, qui permettra d'apporter des réponses aux questions suivantes concernant les chartes :

- le terme « aires protégées » est-il mentionné ? Si oui, dans quel contexte ?
- la SCAP (voire la SNAP 2030) est-elle mentionnée ? Si oui, dans quelle(s) partie(s), comment, avec quel rôle éventuel du PNR... ?

- des types d'aires protégées « infra » sous protection forte (« 10% ») sont-ils mentionnés ? Si oui, dans quelle(s) partie(s), comment, avec quel rôle du PNR et de partenaires du PNR, avec quelle formalisation dans les engagements des signataires de la charte... ?
- y a-t-il des espaces identifiés, notamment dans le plan de parc (échelle minimum 1/100 000ème), qui ont vocation à obtenir un statut d'aires protégées « 10% » ou qui pourraient servir de « gisement » pour des aires protégées « 10% » (ZNIEFF de type 1, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la Trame verte et bleue...) ? Si oui, à quelle échelle, quelle surface représentent-ils, quel % du territoire PNR ?
- quelle est la place accordée aux aires protégées « 10% » par rapport aux aires protégées « 30% » ?
- parmi les indicateurs, y en a-t-il sur l'extension du réseau d'aires protégées « infra » (10% et 30%) ?

L'« échantillon » des chartes des PNR étudié comprendra des chartes approuvées récemment ainsi que des chartes non encore approuvées mais à un stade avancé de rédaction.

Les documents complémentaires aux chartes de type « stratégie ou plan biodiversité » (exemples : stratégie biodiversité du PNR du Queyras et plan biodiversité du PNR Livradois-Forez) seront également analysés.

Des projets d'aires protégées « 10% » portés par des PNR pouvant ne pas être mentionnés dans leurs chartes (exemple de projets récents d'arrêtés de protection d'habitat naturel), les PNR dont les chartes auront été analysées seront questionnés sur ces projets (localisation, statut de protection, surface, types de milieux, état d'avancement du projet...).

Suite à des entretiens réalisés avec des PNR, une analyse d'un échantillon d'aires protégées « 10% », de différents statuts, récemment créées (liste transmise par la FPNRF), sera effectuée, permettant d'identifier les conditions de leur création (freins, leviers, durée de la procédure, moyens nécessaires, rôles respectifs du PNR et de ses partenaires...), en fonction notamment du contexte (initiative de la mise en protection, lien éventuel avec la compensation écologique, acceptabilité locale, importance des pressions exercées sur la biodiversité...). Les synergies entre outils réglementaires et outils fonciers publics (État et collectivités) et privés seront étudiées, ainsi que les synergies entre ces aires protégées « 10% » et des aires protégées « 30% » (sites Natura 2000, sites Ramsar, etc.). Des expériences de mutualisation de la gestion d'aires protégées « 10% » (documents et instances de gestion) réalisées par des PNR seront également étudiées. Cette analyse sera notamment traduite sous la forme de « fiches expériences ».

La réflexion intègrera les conditions de la reconnaissance de certains espaces d'intérêt écologique majeur situés dans les territoires PNR et qui ne disposent pas, à ce jour, du statut d'aire protégée mais qui peuvent faire l'objet d'une protection et/ou d'une gestion : espaces disposant de conventions de gestion PNR/propriétaires, ENS des Départements, sites classés/Grands sites, terrains soumis à des obligations réelles environnementales (ORE)... Elle intègrera également le devenir des espaces ayant disposé d'un statut de « Réserve naturelle volontaire ».

Une analyse quantitative du rôle des 56 PNR dans le processus de création des aires protégées « 10% » sera également réalisée, sur la base des résultats d'une enquête menée par la FPNRF, dont le questionnaire sera co-élaboré entre le prestataire et la FPNRF.

Des éléments seront ainsi rassemblés, permettant d'évaluer la contribution possible des PNR à l'objectif de 10% d'aires protégées sous protection forte et les conditions permettant d'y parvenir.

## Volet 2/ Prise en compte de la biodiversité dans les chartes de PNR

Le prestataire réalisera une analyse de la manière dont la biodiversité est prise en compte dans les chartes de PNR. L'échantillon des chartes de PNR étudié comprendra des chartes approuvées récemment ainsi que des chartes non encore approuvées mais à un stade avancé de rédaction.

L'analyse se concentrera sur les objectifs et moyens visant à la préservation de la biodiversité.

L'analyse concernera la biodiversité remarquable tout autant que la biodiversité plus « ordinaire ».

Le patrimoine naturel remarquable fait l'objet de mesures spécifiques dans les chartes de PNR, bien identifiées/identifiables.

La prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des champs sectoriels d'actions des PNR (aménagement du territoire, urbanisme, agriculture, développement local, tourisme, énergie, gestion de l'eau, gestion forestière, gestion des risques naturels...) peut apparaître de manière moins « lisible ». Un enjeu important de l'étude sera donc d'analyser et de mettre en évidence cette prise en compte. Le rôle joué par des outils de politique publique tels que Natura 2000 et la Trame verte et bleue sera analysé.

Un certain nombre d'habitats naturels, en milieu agricole ou forestier notamment, nécessitent d'être restaurés afin d'optimiser leur potentiel en termes de biodiversité. Le prestataire analysera les voies et moyens mentionnés dans les chartes de PNR pour y parvenir.

L'analyse réalisée par le prestataire inclura l'analyse du dispositif d'évaluation et notamment des indicateurs de la charte liés à ces objectifs.

Les exemples repérés de prise en compte de la biodiversité pouvant être considérée comme « optimale » en fonction du contexte territorial seront mis en avant.

A l'issue de l'analyse réalisée, des recommandations pour la rédaction des futures chartes seront formulées.

## Calendrier actualisé

	nov-21				déc-21				janv-22				févr-22			
	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Volet 1 : Contribution des PNR à l'objectif de 10% d'aires protégées sous forte protection</b>																
Calage méthodologique (grille analyse et objectifs)																
Analyse d'un échantillon de 12 chartes																
Réalisation de 6 entretiens auprès de certains PNR échantillonés																
Analyse d'un échantillon de 7 aires protégées "10%"																
Réalisation de 7 entretiens auprès des "créateurs" d'aires protégées																
Formalisation de 5 fiches expériences sur la création d'aires protégées																
Appui à la préparation du questionnaire																
Analyse des résultats de l'enquête																
Rédaction d'un rapport de synthèse																
Rédaction d'une note de synthèse																
Elaboration d'un support de présentation des résultats																
<b>Phase 2 : Prise en compte de la biodiversité dans les chartes de PNR</b>																
Calage méthodologique (grille analyse et objectifs)																
Analyse d'un échantillon de 12 chartes (idem volet 1)																
Entretiens communs au volet 1																
Propositions de recommandations																
Rédaction d'un rapport de synthèse																
Rédaction d'une note de synthèse																
Elaboration d'un support de présentation des résultats																
<b>Réunions comité de suivi</b>	©												©			©

## Proposition de 12 chartes à étudier :

Le choix des 12 chartes à étudier prend en compte deux critères :

- mixte entre des PNR récemment créés et des PNR plus anciens, actuellement ou non en révision de charte ;
- volonté d'intégrer le plus grand nombre de régions.

**Aubrac** (Occitanie) : classement en 2018 / échéance en 2033

**Baie de Somme Picardie Maritime** (Hauts-de-France) : classement en 2020 / Charte écrite durant les 5 dernières années

**Ballons des Vosges** (Grand-Est) : classement en 2012 / échéance en 2027

**Corbières-Fenouillèdes** (Occitanie) : classement en 2021 / charte écrite durant les 4 dernières années

**Gâtinais Français** (Île-de-France) : classement en 2011 / échéance en 2026

**Golfe du Morbihan** (Bretagne) : classement en 2014 / échéance en 2029

**Livradois-Forez** (Auvergne-Rhône-Alpes) : classement en 2011 / échéance en 2026 (dispose d'une stratégie Biodiversité complémentaire)

**Martinique** (Martinique) : classement en 2012 / échéance en 2027

**Médoc** (Nouvelle-Aquitaine) : classement en 2019 / charte écrite durant les 6 dernières années

**Mont-Ventoux** (Sud) : classement en 2020 / charte écrite durant les 5 dernières années

**Morvan** (Bourgogne-Franche-Comté) : classement en 2021 / échéance en 2036

**Vercors** (Auvergne-Rhône-Alpes) : nouvelle charte en cours d'élaboration, avis FPNRF rendu en octobre 2021 (présence d'une stratégie SNAP à part)

### **Proposition de 7 aires protégées « sous protection forte » à étudier :**

Les 7 aires protégées « sous protection forte » ont été choisies dans des PNR différents de ceux choisis pour l'étude des chartes, avec le souhait d'une mixité entre des aires récemment créées et plus anciennes, et pour la mutualisation (documents et instances de gestion) recherchée avec d'autres aires protégées.

Arrêté préfectoral de protection de biotope « Apron du Rhône » - **Verdon**

Arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel « Sources pétrifiantes » – **Avesnois**

Réserve naturelle nationale « Baie de l'Aiguillon » - **Marais poitevin**

Réserve naturelle nationale « Ballons comtois » avec arrêté préfectoral de protection de biotope couplé - **Ballons des Vosges**

Réserve naturelle régionale « Marais de Taligny » – **Loire Anjou Touraine**

Réserve naturelle régionale « Lachaussée » – **Lorraine**

Réserve biologique « Forêt d'Ecouves » - **Normandie-Maine**

#### **Suivi de l'étude à la FPNRF :**

Anaïs Tessore, chargée de mission Chartes

[atessore@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:atessore@parcs-naturels-regionaux.fr) – 07 64 49 99 13

Thierry Mougey, chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace

[tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr) - 06 99 94 03 81

#### **Bureaux d'études en charge de la réalisation de l'étude :**

Fabienne Theuriau, directrice d'études Soberco environnement

[f.theuriau@soberco-environnement.fr](mailto:f.theuriau@soberco-environnement.fr) – 06 66 93 40 03

Edouard Mari, consultant Territoires Ruraux & Développement (TD&R)

[edouard.mari897@orange.fr](mailto:edouard.mari897@orange.fr) - 06 88 10 39 37